

# **CONSEIL MUNICIPAL du 25 juin 2012**

## **Compte rendu**

**MEMBRES PRÉSENTS** : Daniel PEROTTI, Christine CHARRET, Delphine LORON TRAVARD, Danielle BRUNO, Lucien BATTANDIER, Agnès MOUSSÉ, Ingrid MEUNIER, Alain COQUET, Lionel TAMAIN, Jérôme LACOUR, Bernard THIEN

**MEMBRES ABSENTS** :

**SECRÉTAIRE DE SEANCE** : Agnès MOUSSÉ

***Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents :***

- *le compte rendu du conseil municipal du 14 mai 2012*
- *le compte rendu du conseil municipal du 30 mai 2012*

### **Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)**

Monsieur le Maire expose que la participation pour le raccordement à l'égout (PRE) instituée par l'article L.1331-7 du code de la santé publique pour financer le service d'assainissement collectif et perçue auprès des propriétaires d'immeubles achevés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte auquel ils sont raccordables, ne sera plus applicable pour les dossiers de permis de construire déposés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

La PRE qui est actuellement d'un montant de 1 400 € est remplacée par une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) instaurée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 (n°2012-254) du 14 mars 2012 et applicable aux propriétaires des immeubles soumis à obligation de raccordement. La PAC est totalement dissociée du permis de construire.

Le conseil municipal décide d'instaurer, à la charge des propriétaires de constructions nouvelles et de constructions existantes soumises à l'obligation de raccordement, une participation de 1 400 € pour le financement de l'assainissement collectif (PAC).

### **Prix de la restauration scolaire 2012/2013**

Le conseil municipal décide pour l'année scolaire 2012-2013 de fixer la participation des parents au frais de repas pris par leurs enfants à la cantine scolaire à 2.95 €, soit une augmentation de 2 %.

Le tarif sera identique dans les trois communes du RPI

### **Garderie périscolaire 2012/2013**

Les horaires d'accueil des enfants à l'école de Champoly seront les suivants pour l'année scolaire 2012/2013.

- Le matin de 7 h 30 à 8 h 45
- Le soir de 16 h 30 à 18 h 00

A partir de 18 h 00, tout quart d'heure entamé sera facturé 15 €

Monsieur le Maire rappelle que jusqu'à cette année, la commune de Champoly bénéficiait d'un financement de la CAF, ce qui ne sera plus le cas dès 2013.

Au vu de l'allongement du temps d'accueil le matin et le soir, du non financement de la CAF à partir de 2013, le conseil municipal décide d'augmenter le droit d'inscription à la garderie périscolaire. Il sera de 60 € par enfant pour l'année scolaire 2012-2013.

Le droit d'inscription pourra être réglé :

- 1 chèque de 60 € à l'inscription en septembre
- 3 chèques de 20 € à l'inscription en septembre retirés en septembre, décembre et mars

## **Personnel communal cantine + garderie périscolaire 2012/2013**

Patricia PEND assurera la cantine le mardi

Rachel DUIVON assurera la garderie et la cantine les jeudi et vendredi

Hélène TRANCHAND assurera la garderie les lundi et mardi et la cantine + le ménage de la salle Claude d'Urfé les lundi, mardi, jeudi et vendredi

## **Totem « Ecole »**

Pour la sécurité des enfants, le conseil municipal décide d'acquérir un Totem « Ecole » qui sera mis en place à l'entrée du bourg côté stade de foot.

Cette acquisition fera l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Général de la Loire au titre des enveloppes cantonales d'aide et de solidarité aux communes.

## **Subvention association « L'Abeille Roannaise »**

Le conseil municipal accorde une subvention à l'association l'Abeille Roannaise

## **Questions diverses**

- Ecole publique
  - Delphine LORON TRAVARD donne lecture du compte rendu du conseil d'école du 15 juin
  - Monsieur le Maire fait part d'une demande de participation relative au financement du transport pour la visite de l'exposition sur les énergies renouvelables au collège Le Breuil à St just en Chevalet.  
Le sou des écoles RPI prendra en charge cette participation
- Monsieur le Maire fait part d'un courrier de remerciements de l'association « classes en 2 » pour la prise en charge de l'apéritif à l'occasion de la fête des classes
- Le syndicat d'initiative du Pays d'Urfé invite les élus à l'apéritif qui sera servi à la salle ERA de St Just en Chevalet le dimanche 8 juillet à 12h30 à l'occasion de l'exposition Os'Art

Séance levée à 21 h 50

Le Maire  
Daniel PEROTTI